

Règlement des Défis Raoul II 2024

Samedi 4 et dimanche 5 mai 2024

1. Présentation des défis

Les défis Raoul II sont organisés par Fougères Marche Nordique.

Il s'agit pour chaque participant de relever le défi de parcourir une distance inhabituelle pour lui, en bénéficiant d'une organisation permettant de le faire dans des conditions optimales.

Pour 2024 sont proposés 4 parcours respectivement de 100, 42, 23 et 13 km.

Toutes ces épreuves sont exclusivement réservées à la marche nordique.

Ces épreuves ne sont pas chronométrées.

Elles ne font l'objet d'aucun classement.

Les allures et donc les temps de parcours sont libres.

2. Inscriptions

Les inscriptions accompagnées du règlement doivent être enregistrées sur « Klikego » au plus tard le 28 avril. Toute inscription incomplète sera refusée.

3. Départs et arrivées

Les départs et arrivées ont lieu au Jardin des Fêtes de Fougères.

Pour le 100 km et le 42 km, les départs se font en groupes de niveaux.

Le choix du niveau se fait au moment de l'inscription sur la base du document de référence à viser.

A chaque niveau correspond un horaire de départ.

Cet horaire de départ doit être rigoureusement respecté.

4. Parcours et marquage

Suivant les distances, les parcours se répartissent entre la ville de Fougères et ses environs (Forêt de Fougères, voie verte, chemins, sentiers... du Pays de Fougères)

Le marquage des parcours utilise des fléchages et repères précisés dans le guide communiqué aux participants avant les épreuves.

5. Engagement

Les montants des engagements sont respectivement de 80, 40, 30 et 15 €.

5 € par inscrit seront attribués à l'association « Les P'tits Doudous Fougerais » dont le but est d'améliorer le vécu des 300 à 400 enfants qui doivent chaque année subir une intervention chirurgicale au centre hospitalier de Fougères.

6. Accueil

Les participants sont invités à retirer à l'avance leurs dossards chez notre magasin partenaire SportsandShop, 123 boulevard Michel Cointat à Fougères.

A défaut, les dossards seront disponibles juste avant les épreuves.

Les jours et heures de retrait sont précisés dans le guide du participant.

Un stationnement se situe à proximité immédiate du village de départ au parking du Nançon ou au Jardin des Fêtes. Un espace y est dédié aux camping-cars.

7. Dossards

Les dossards doivent être portés à l'avant et de manière visible. Ils doivent être rendus à l'arrivée.

8. Équipement

Chaque participant doit être équipé de ses propres bâtons, de 4 épingles pour la fixation du dossard, d'une réserve d'eau, d'un téléphone portable (numéro à indiquer sur le formulaire d'inscription) et pour la nuit (pour le 100 km) d'une tenue pourvue d'éléments réfléchissants et d'une lampe frontale. Le Département recommande de munir les bâtons d'embouts caoutchouc sur la voie verte.

9. Sécurité

Les participants doivent respecter strictement le code de la route en particulier lors des traversées des routes. En cas de besoin ils peuvent appeler les secours d'urgence (15, 18 ou 112) ou les organisateurs à l'un des numéros inscrits à cet effet dans le guide du participant.

10. Accompagnement

Les accompagnateurs éventuels ne peuvent accéder au circuit qu'à pied ou à vélo.

11. Contrôles et ravitaillements

Les parcours comportent des « ravitos », points de contrôle et de ravitaillement. Les barrières horaires d'ouverture des ravitos sont indiquées sur les guides de participant.

Pour des raisons de sécurité et de validation des parcours, chaque participant devra y enregistrer son passage.

Les ravitaillements sont exclusivement réservés aux participants et aux encadrants de l'épreuve.

12. Abandons

En cas d'abandon ou d'élimination, il est obligatoire de rendre son dossard ou de prévenir l'organisation par SMS au numéro de téléphone communiqué à cet effet.

Le participant devra rejoindre le point de ravitaillement le plus proche par ses propres moyens et appeler les organisateurs s'il souhaite être raccompagné.

En cas d'impossibilité de se déplacer, l'organisation mettra tout en œuvre pour rapatrier la personne concernée.

13. Responsabilités

Chaque participant doit prendre connaissance du présent règlement et prendre toutes les dispositions en matière de préparation physique et d'équipement pour parcourir sans risque particulier la distance de son défi.

Chaque participant, devra s'être assuré auprès de son médecin qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique de la marche nordique sur la distance visée.

14. Assurances

L'association organisatrice est couverte par une police souscrite auprès de MMA, Agence CHEMANGUI, 4, place de la République à Fougères pour ce qui ressort de ses responsabilités.

15. Droit à l'image

Les photos et vidéos réalisées pour les organisateurs sont la propriété de l'organisation. Leur principe de leur utilisation est accepté par chaque participant par le formulaire d'inscription à l'épreuve.

16. Contrôle

En cas de non-respect du présent règlement les contrevenants pourront être exclus de l'épreuve.